



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 21 janvier 2020 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque quatorze personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h. En cette première séance de l'année, il offre à tous, au nom du conseil municipal, ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

CM2001-0001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Gaétan Richard, appuyée par M. Benoit Arseneau, il est résolu à l'unanimité

de modifier l'ordre du jour présenté en retirant le point 7.9.1 *Autorisation de signature – Avenant à la Convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions* afin que ce sujet soit plutôt traité à la séance de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine qui se tiendra immédiatement après la présente séance. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

- 6. Correspondance
- 7. Services municipaux
 - 7.1 Administration
 - 7.1.1 Adhésion au programme cadet policier de la Sûreté du Québec
 - 7.1.2 Demande de majoration des frais remboursables aux malades devant se déplacer pour recevoir des soins et des services de santé non disponibles aux Îles-de-la-Madeleine – Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 374 – Attribution de contrat – Services professionnels en évaluation foncière
 - 7.2.2 Office municipal d'habitation – Approbation du budget 2020
 - 7.2.3 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 2019-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 138 360 \$ et un emprunt du même montant pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 2010-01
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.5 Hygiène du milieu
 - 7.6 Sécurité publique
 - 7.7 Aménagement du territoire
 - 7.7.1 Certificat de conformité – Municipalité de Grosse-Île – Modification de règlements d'urbanisme
 - 7.7.2 Création d'un comité de liaison relatif aux travaux de protection du site historique de La Grave – Désignation des membres
 - 7.7.3 Autorisation de signature – Protocole d'entente n° CPS 19-20-13 et avenant au protocole d'entente n° CPS 17-18-11 – Travaux de protection contre l'érosion des berges – Ministère de la Sécurité publique
 - 7.8 Développement du milieu et des communications
 - 7.8.1 Composition et mandat du comité de travail sur le développement touristique
 - 7.8.2 Mise en œuvre de l'Espace d'accélération et de croissance et lancement du projet d'accélérateur d'entreprises



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

- 7.8.3 Participation à l'événement MONTRÉAL EN LUMIÈRE – Stratégie d'attraction des personnes
- 7.9 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9.1 Autorisation de signature – Avenant à la Convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
- 7.10 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.11 Réglementation municipale
- 7.11.1 Adoption du Règlement n° CM-2019-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 390 000 \$
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2001-0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2019.

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2001-0003

Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 26 novembre 2019 au 6 janvier 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 858 536,05 \$.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et la correspondance est déposée aux archives de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

CM2001-0004

Adhésion au programme cadet policier de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de se prévaloir en 2020 du programme cadet policier;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement d'un tel programme permettrait de soutenir l'application des règlements municipaux et d'augmenter la surveillance sur notre territoire, particulièrement en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE ce programme favorise le rapprochement avec les citoyens et la diminution de la criminalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

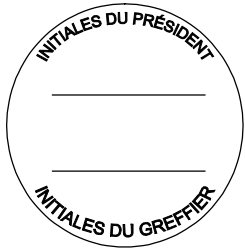
que le conseil de la Communauté maritime autorise l'adhésion de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au programme cadet policier de la Sûreté du Québec et qu'il confirme une participation financière de 10 000 \$ aux fins d'application des interventions prévues dans le cadre de ce programme.

CM2001-0005

Demande de majoration des frais remboursables aux malades devant se déplacer pour recevoir des soins et des services de santé non disponibles aux Îles-de-la-Madeleine – Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens des Îles-de-la-Madeleine doivent se déplacer sur le continent pour recevoir des soins et services de santé non accessibles sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU' en plus du stress occasionné par ces déplacements, les coûts engendrés sont onéreux et le remboursement prévu au programme gouvernemental mis en place en 2012 s'avère nettement insuffisant;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine interpelle la ministre de la Santé et des Services sociaux afin de rechercher des solutions visant à corriger cette iniquité sociale et à ajuster à la hausse les modalités de remboursement de ces frais, et ce, en prenant en compte l'impact financier réel pour le patient;

CONSIDÉRANT QUE le décret gouvernemental n° 354-2016 reconnaît le caractère insulaire du territoire des Îles-de-la-Madeleine et qu'il autorise les ministères à moduler leurs interventions pour tenir compte des enjeux et des contraintes particulières liés à l'insularité de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime demande à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, de majorer le programme des frais remboursables aux malades devant se déplacer pour recevoir des soins et des services de santé non disponibles dans la région des Îles-de-la-Madeleine afin de l'ajuster à la réalité insulaire.

FINANCES

CM2001-0006

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 374 – Attribution de contrat – Services professionnels en évaluation foncière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 25 octobre 2019, à un appel d'offres public pour services professionnels en évaluation foncière pour une période de trois ou six ans;

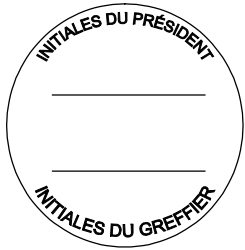
CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue à cette fin, soit celle de la firme d'évaluateurs agréés, Servitech inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité d'analyse quant à la conformité de cette soumission;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule offre, et que les dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes prévoient que la Municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour un contrat à un prix moindre que celui proposé initialement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

que le conseil de la Communauté maritime accepte l'offre déposée par la firme Servitech inc. relativement à la fourniture de services professionnels en évaluation foncière, pour une période de six ans selon l'option A retenue, au prix négocié de 1 984 340 \$ plus les taxes applicables.

CM2001-0007

Office municipal d'habitation – Approbation du budget 2020

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a soumis pour approbation un rapport faisant état des prévisions budgétaires de l'Office municipal des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime, à titre de partenaire financier, doit approuver ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver les prévisions budgétaires 2020 telles qu'elles ont été présentées par la Société d'habitation du Québec.

La contribution financière municipale prévue est de 41 473 \$, ce qui correspond à 10 % du déficit à répartir.

CM2001-0008

Approbation du Règlement d'emprunt numéro 2019-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine décrétant une dépense n'excédant pas 138 360 \$ et un emprunt du même montant pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt n° 2010-01

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2019, après avis de motion dûment donné le 18 septembre 2019, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a adopté, par résolution de son conseil, un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 138 360 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ont reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le numéro 2019-01 dans les 15 jours suivant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine doit approuver le règlement d'emprunt numéro 2019-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et lui en donner avis par la présente résolution;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime approuve le règlement d'emprunt numéro 2019-01 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

qu'une copie de la présente résolution soit transmise au secrétaire de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2001-0009

Certificat de conformité – Municipalité de Grosse-Île – Modification de règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a adopté un règlement modifiant son règlement de zonage n° 2012-002 et son règlement relatif aux permis et certificats n° 2012-005;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit se prononcer sur la conformité du règlement n° 2019-009 à l'égard de son schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faite par le Service d'aménagement et d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

de signifier à la Municipalité de Grosse-Île que le règlement n° 2019-009 est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire.

Cette résolution constitue le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

CM2001-0010

Création d'un comité de liaison relatif aux travaux de protection du site historique de La Grave – Désignation des membres

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime entend réaliser en collaboration avec les instances gouvernementales d'importants travaux de protection contre l'érosion et la submersion dans le secteur de La Grave;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, la Communauté maritime souhaite assurer une bonne communication entre les responsables du projet et les citoyens intéressés ou concernés;

CONSIDÉRANT QUE le projet commence à prendre forme avec entre autres la réalisation de différentes études préliminaires et le dépôt des autorisations environnementales;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures citoyennes a été publié dans L'Info-municipale de décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

de mettre sur pied le comité de liaison relatif aux travaux de protection du site historique de La Grave dont le mandat est d'assurer une bonne communication avec les citoyens tout au long du processus menant à la réalisation des travaux;

de désigner les personnes suivantes comme membres du comité de liaison relatif aux travaux de protection du site historique de La Grave :

- Marie-Claude Vigneault – Commerçante
- Monica Thériault – Représentante du Musée de la Mer
- Gilbert Cormier – Résident permanent
- Nicole Gravel – Résidente permanente
- Gérard Verdier – Représentant de la Commission permanente sur l'érosion des berges
- Un représentant du MTQ (à déterminer)
- Suzie Leblanc – Conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

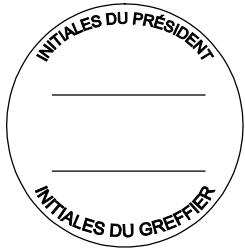
Le fonctionnement du comité sera assuré par la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, et par le directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Serge Bourgeois.

CM2001-0011

Autorisation de signature – Protocole d'entente n° CPS 19-20-13 et avenant au protocole d'entente n° CPS 17-18-11 – Travaux de protection contre l'érosion des berges – Ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la problématique de l'érosion de berges nécessite des travaux de protection d'envergure et une participation financière gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime et sa Commission permanente sur l'érosion des berges ont procédé à la priorisation des sites et secteurs où les enjeux exigent des interventions urgentes;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par son programme géré par le ministère de la Sécurité publique, accepte de contribuer au financement de deux projets priorités par le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, soit le site historique de La Grave et la falaise du centre-ville de Cap-aux-Meules;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, et le directeur général, Serge Rochon, à signer avec le ministère de la Sécurité publique l'Entente de financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de la falaise de Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine (CPS 19-20-13) ainsi que l'avenant numéro 1 à l'Entente de financement visant la réalisation de travaux de protection des berges contre l'érosion côtière dans le secteur de La Grave de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (CPS 17-18-11).

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM2001-0012

Composition et mandat du comité de travail sur le développement touristique

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de septembre 2019, le conseil de la Communauté maritime a convenu de lancer une importante démarche de réflexion sur le développement touristique de l'archipel;

CONSIDÉRANT la décision de la Communauté maritime de créer un comité de travail sur cette question et d'intégrer dans la démarche une phase de consultation auprès des partenaires et des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime a lancé un appel public de candidatures pour sélectionner trois citoyens invités à siéger au comité de travail afin de contribuer activement à la consultation publique prévue à l'hiver 2020;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoît Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter les candidatures citoyennes de madame Céline Lafrance et de messieurs François Turbide et Sébastien Cyr;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

de désigner le maire, Jonathan Lapierre, la mairesse, Rose Elmonde Clarke, et le directeur général, Serge Rochon, comme représentants de la Communauté maritime au sein du comité de travail sur le développement touristique;

de demander à Tourisme Îles de la Madeleine de désigner trois représentants de son organisation sur ce comité de travail;

de confier au comité de travail sur le développement touristique le mandat de tenir une consultation publique élargie, au cours de l'hiver, et de remettre un rapport incluant des constats et des recommandations au conseil de la Communauté maritime en avril 2020.

CM2001-0013

Mise en œuvre de l'Espace d'accélération et de croissance et lancement du projet d'accélérateur d'entreprises

CONSIDÉRANT la décision de la Communauté maritime et de ses partenaires d'aller de l'avant avec un plan de diversification économique incluant un projet d'accélérateur d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de développement économique de la Communauté maritime a travaillé à l'élaboration d'un projet d'accélérateur d'entreprises, lequel projet est maintenant prêt à être mis en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation a récemment confirmé la création de l'Espace d'accélération et de croissance et l'intégration possible du projet d'accélérateur d'entreprises;

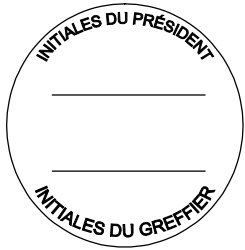
CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime, la SADC et la Chambre de commerce des Îles ont créé la Corporation d'innovation et de développement des Îles-de-la-Madeleine afin de piloter l'Espace d'accélération et de croissance et que la Communauté maritime doit désigner un deuxième représentant élu pour siéger au conseil d'administration de cette corporation;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime, instigatrice du projet d'accélérateur et membre fondateur de la Corporation d'innovation et de développement des Îles-de-la-Madeleine, veillera à la mise en œuvre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

qu'une demande soit acheminée auprès des différents bailleurs de fonds afin que les ententes de contribution financière soient signées avec la Corporation d'innovation et de développement des Îles-de-la-Madeleine afin d'activer, à très court terme, une démarche d'accélération à la



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

croissance pour les entreprises madeliniennes dans le cadre de l'Espace d'accélération et de croissance;

que le conseiller municipal et président de la Commission consultative du développement économique, Richard Leblanc, soit désigné comme deuxième représentant de la Communauté maritime au sein de la Corporation d'innovation et de développement des Îles-de-Madeleine.

À titre de membre de la Corporation d'innovation et de développement, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'engage à suivre l'évolution de ce dossier et à s'assurer de l'utilisation des fonds aux fins des présentes.

CM2001-0014

Participation à l'événement MONTRÉAL EN LUMIÈRE – Stratégie d'attraction des personnes

CONSIDÉRANT QUE le plan de déploiement de la Stratégie d'attraction des personnes pour la période de janvier à septembre 2020 a été présenté au conseil en novembre 2019 et que ce plan a reçu un avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le plan de déploiement prévoit la participation des Îles-de-la-Madeleine à titre de région vedette à l'événement MONTRÉAL EN LUMIÈRE, qui se déroulera du 20 février au 1^{er} mars 2020, ainsi que l'attribution du budget nécessaire à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une entente précisant les obligations et les bénéfices des parties liées, soit MONTRÉAL EN LUMIÈRE et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit un versement, par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, d'une somme de 50 000 \$ plus les taxes applicables à MONTRÉAL EN LUMIÈRE;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

d'octroyer, à même le budget de la Stratégie d'attraction des personnes, une somme maximale de 80 000 \$ incluant les ententes et les frais de déplacement du personnel, pour le lancement sur le continent de la Stratégie d'attraction des personnes, et ce, à même la participation à l'événement MONTRÉAL EN LUMIÈRE;

d'autoriser la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer l'entente rédigée à cette fin avec MONTRÉAL EN LUMIÈRE ainsi que tout autre document relatif à ce projet.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

CM2001-0015

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Adoption du Règlement n° CM-2019-13 modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 390 000 \$

ATTENDU QUE le conseil a adopté, le 17 août 2010, le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le règlement pour augmenter son fonds de roulement à 390 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance conformément à la loi;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° CM-2019-13 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° A-2010-11 sur la création d'un fonds de roulement pour l'augmenter à 390 000 \$ »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

21 janvier 2020

No. de résolution
ou annotation

CM2001-0016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 42.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier